



Mairie d'AUBY
Contrat avec l'Instant T
Décision n° 2023/16/SC

Publié le 03 février 2023

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020 l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Considérant la nécessité de mettre en place atelier d'improvisation

Vu les crédits prévus dans le budget municipal sur la ligne budgétaire n°62282,

Le Maire

Décide,

De passer un contrat de cession avec **L'Instant T**, pour la mise en place d'un atelier d'improvisation théâtrale de janvier à juin. Les samedis (soit 11 séances + 1 restitutions) à la Médiathèque Louis Aragon.

De payer la somme de **1 802.85 € TTC**.

AUBY, le 25 janvier 2023

Christophe CHARLES

Maire

59950